

Commission sur les finances
et l'administration

Dépôt du budget 2014
Bureau du Taxi de Montréal

Le 5 février 2014



1. MISSION DU BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

La mission du Bureau de taxi de Montréal (ci-dessous désigné le Bureau) est de voir à l'amélioration de la qualité des services de taxi et de remorquage offerts à la population et aux visiteurs sur le territoire de Montréal, et à supporter le développement de ces industries, afin d'enrichir la pratique du métier de chauffeur de taxi et de dépanneuse.

Afin de réaliser son mandat le Bureau doit :

- Voir à l'application de la Loi et des règlements applicables
- Offrir des services de guichet unique permettant aux intervenants de l'industrie d'effectuer le renouvellement de leurs permis et les transferts de véhicules
- Assurer la concertation auprès des différents acteurs de l'industrie

2. MANDAT DU BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

2.1 Activités Taxi

Outre le support à l'industrie, le Bureau a le mandat de renouveler les permis de travail, de taxis et de limousines. Il administre les examens et émet les permis s'y rattachant. Il assure également le respect de la loi et des règlements relatifs au transport par taxi et par limousine.

De plus, le Bureau reçoit et traite les plaintes du public et de l'industrie du taxi et maintient un haut niveau de concertation avec les intervenants de cette industrie. Enfin, le Bureau offre des services de renouvellement des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules dans le cadre d'une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

2.2 Activités Remorquage

Le Bureau a le mandat d'encadrer les activités de remorquage sur le territoire de l'île de Montréal et, plus précisément, de voir à :

- assurer la sécurité des citoyens,
- la standardisation des véhicules utilisés et de l'équipement dont ils disposent,
- la réception et le traitement des plaintes,
- l'encadrement des opérations de remorquage privé.

Pour ce faire, le Bureau émet les permis d'opération aux différentes entreprises de remorquage de même qu'aux chauffeurs. De plus, il gère, pour le service de police de la Ville, la performance des contrats exclusifs des services de remorquage et de remisage des véhicules de délits.

3. COMPOSITION DU CA, MODE DE NOMINATION ET MANDAT DES MEMBRES

Selon les lettres patentes, le conseil d'administration est composé de onze (11) membres. Quatre (4) de ces membres représentant l'industrie du taxi sont élus par leur pairs, selon les catégories suivantes :

- Les titulaires de permis valides de chauffeurs de taxi,
- Les titulaires de permis valides de propriétaire de taxi,
- Les titulaires de permis valides de propriétaire de taxi spécialisés en service de limousines, et
- Les titulaires de permis valides d'intermédiaire en service de taxi de l'île de Montréal.

La Ville de Montréal nomme les sept (7) autres membres, soit :

- Trois (3) membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la Ville de Montréal,
- Trois (3) membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un(1) qui représente la clientèle à mobilité réduite et un (1) qui représente la clientèle corporative et,
- Un (1) membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

De plus, la Ville désigne le président du Bureau, parmi les membres du conseil d'administration provenant d'un conseil de la Ville de Montréal. Le mandat des membres est de deux (2) ans, et il peut être renouvelé. Un membre demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Les administrateurs présentement en poste sont:

M. Aref Salem, Président, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du transport.

Elsie Lefebvre, Conseillère de Ville.

Érika Duchesne, Conseillère de Ville.

Denise Vaillancourt, Société de transport de Montréal, représentante de la clientèle corporative.

André Leclerc, Kéroul, représentant de la clientèle à mobilité réduite.

Claudia Di Iorio, Cool Taxi, représentante de la clientèle régulière.

Lucy Mungiovi, Tourisme Montréal, représentante de la clientèle touristique.

Julcius Séide, représentant des titulaires de permis de chauffeurs.

Wilson Jean Paul, représentant des titulaires de permis de propriétaires de taxi.

Benoit Vallée, représentant des intermédiaires en services de taxi.

Tony Di Tullio, représentant des titulaires de permis de propriétaires de limousine.

4. LES DÉBUTS DE LA SOCIÉTÉ PARAMUNICIPALE DU BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

A son assemblée du 26 septembre 2013 (CG13 0407), le Conseil d'agglomération a approuvé une entente-cadre et une convention de prêts de services conclues entre le Bureau et la Ville de Montréal, et a également approuvé le versement d'une contribution financière d'un montant de 3 430 469 \$ pour la première année d'opération du Bureau débutant le 1^{er} janvier 2014.

La contribution financière a été déterminée en concertation avec les divers représentants de la Ville de Montréal, et fait suite à l'élaboration d'un partage de responsabilités et de modalités administratives, en vue d'assurer l'efficacité de leurs interventions respectives.

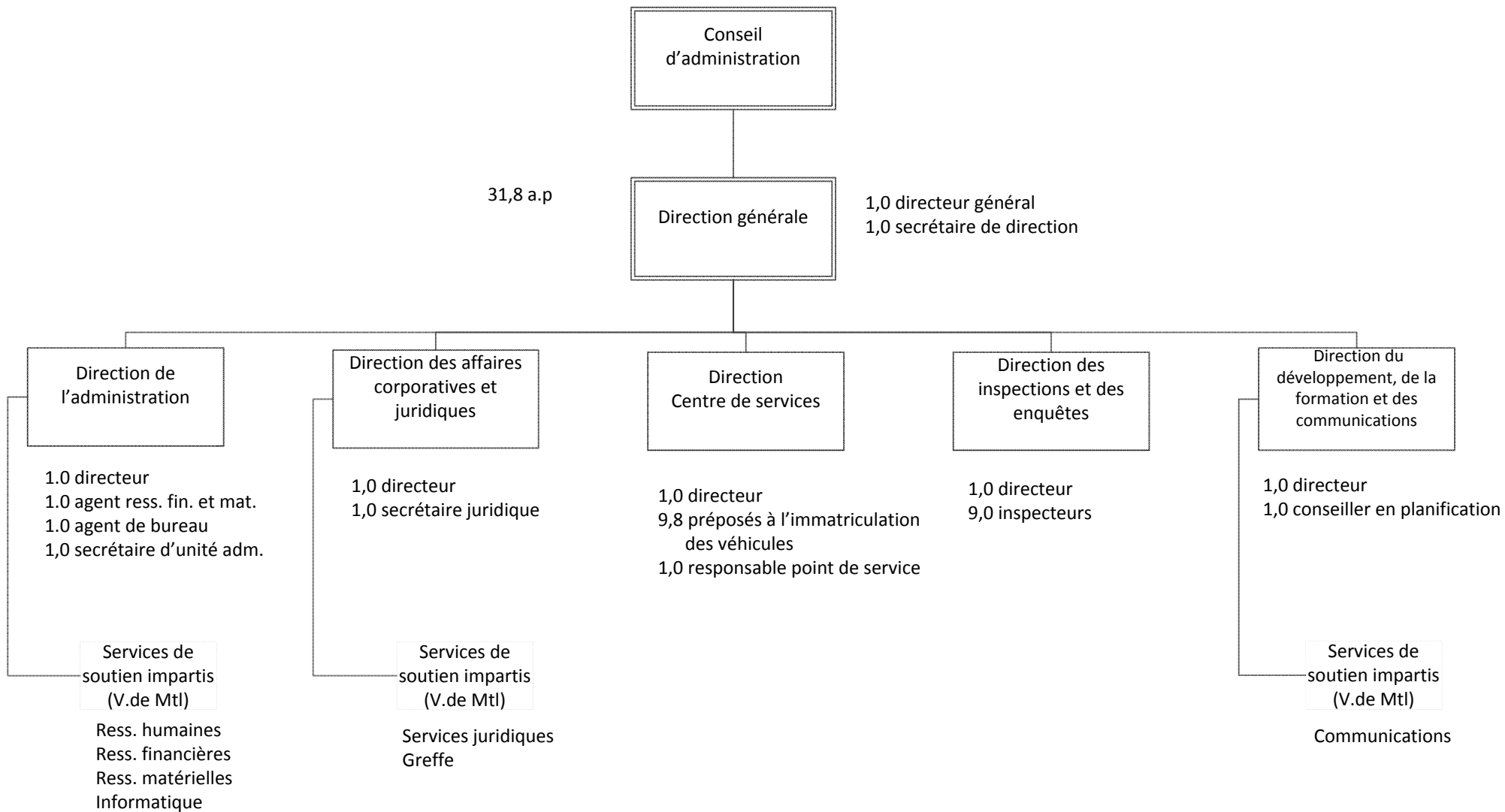
Informations complémentaires:

Pour obtenir des renseignements complémentaires, prière de s'adresser à:

Benoit Jugand, directeur général

Téléphone: (514) 280-6607

Courrier électronique: benoitjugand@ville.montreal.qc.ca



BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL
BUDGET 2014

REVENUS

Contribution de la Ville de Montréal	<u>3 430 469</u>
---	------------------

TOTAL REVENUS	<u><u>3 430 469</u></u>
----------------------	-------------------------

DÉPENSES

Rémunération

Salaires	1 966 757
Charges sociales	634 743

Total rémunération	<u>2 601 500</u>
---------------------------	------------------

Autres familles de dépenses

Transport et communication	140 374
Honoraires professionnels	25 875
Services techniques et autres	216 245
Location, entretien et réparation	17 928
Biens non durables	70 233
Achat de biens non capitalisés	37 519
Taxes foncières	87 000

Total autres familles de dépenses	<u>595 176</u>
--	----------------

Provision pour taxes non récupérables	<u>233 793</u>
--	----------------

TOTAL DÉPENSES	<u><u>3 430 469</u></u>
-----------------------	-------------------------

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 septembre 2013
Séance tenue le 26 septembre 2013

Résolution: CG13 0407

Approuver l'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat / Accorder une contribution financière de 3 430 469 \$ pour l'année 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1489;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat;
- 2 - d'approuver le projet de convention de prêt de services entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal;
- 3 - d'accorder un soutien financier de 3 430 469 \$ pour l'année 2014 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1130733002
/lc

Laurent BLANCHARD

Maire

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 30 septembre 2013

Colette FRASER

Greffière adjointe